

= 2 121 \$ ACHETABLES AUX
FINS D'UN REER EN 1991.

DEATH IN SERVICE:

There will not be a requirement to calculate pension adjustment for death in Service and a "NIL" will be imposed on the T4 slip.

RETURN OF PENSION CONTRIBUTIONS:

If a return of pension contributions is made, the pension adjustment for that year will be the calculated P.A. for the year.

LUMP SUM PAYMENTS:

Superannuable lump sum payments will be included in the Pension Adjustment in the year in which they were paid and not in the year for which they pertain. For example, a retroactive payment covering the period from June 1, 1990 to May 31, 1991 is paid in 1991. The lump sum payment will be included as pensionable earnings for year 1991 even though a portion of the payment pertained to service in 1990.

DÉCÈS EN COURS D'EMPLOI

Il ne sera pas nécessaire de calculer le facteur d'équivalence dans le cas de personnes décédées en cours d'emploi; on inscrira la mention NÉANT sur le T-4.

REMBOURSEMENT DES COTISATIONS

Dans le cas d'un remboursement des cotisations, le facteur d'équivalence applicable à l'année concernée sera le FE calculé pour l'année en question.

PAIEMENTS DE MONTANTS FORFAITAIRES

Les paiements de montants forfaitaires ouvrant droit à pension seront imputés, aux fins du calcul du facteur d'équivalence, à l'année au cours de laquelle le paiement a eu lieu, et non à l'année au cours de laquelle les services ont été rendus. Prenons le cas où un paiement rétroactif portant sur la période allant du 1^{er} juin 1990 au 31 mai 1991 est payé en 1991. Le montant forfaitaire sera inclus dans les gains ouvrant droit à pension de l'année 1991 même si une portion du paiement est liée à un service rendu en 1990.